MINISTERE DU DEVELLOPPEMENT RURAL

-=-=-=-=-=-=-=-=-

SECRETARIAT GENERAL

-=-=-=-=-=-=-=-=-

SECRETARIAT PERMANENT DU COMITE EXECUTIF NATIONAL DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'AGRICULTURE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi
-=-=-=-=-=-=-=-

Reference: JASS 3.2.1.a / Lin Code 91537L130

COMPTE RENDU DE LA REUNION MULTI ACTEURS SUR LE FONCIER ET L'ACCES A LA JUSTICE N°4 AOUT 2022



AOUT 2022

I. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'objectif 3 de JASS, sous le volet Coalition Building « **Amélioration de la base de données probantes pour une conception, une mise en œuvre et une action coordonnée plus efficaces des programmes de stabilisation entre les principales parties prenantes** », des réunions périodiques doivent se tenir entre les différents acteurs intervenants dans le domaine de la gouvernance et de la justice foncière au Mali.

Ces réunions ont pour objectif de favoriser l'amélioration de la coordination des efforts des acteurs de la gouvernance foncière et de l'accès à la justice au Mali. Elles sont présidées et convoquées par le Secrétariat Permanent de la Loi d'Orientation Agricole (SP/LOA) en collaboration avec le programme JASS.

C'est ainsi que le vendredi 05 Aout 2022 s'est tenue la troisième rencontre dans la salle de réunion de la SP/LOA sis à Dibida.

La modération était assuré par le représentant du ministère de l'habitat , de l'urbanisme et des affaires foncieres .

- **Objectifs de la réunion :**

La présente réunion avait pour objectif de :

- ❖ Problématique liée au financement des commissions foncières notamment villageoises (Arrêté 2019 sur le financement des CoFos communales) et son amendement ;
- ❖ Homologation des PVs et sa gratuité
- ❖ Revue Elaboration d'un plan d'actions ;
- ❖ Partage des ressources et des bonnes pratiques

- **Mots d'ouverture de la réunion :**

Les mots d'ouverture ont été prononcé par le secrétaire permanent de la loi d'orientation agricole. Dans son allocution, il a mis l'accent sur le partage d'expériences et la mutualisation des efforts pour les défis communs sur le foncier et l'importance de la bonne coordination entre les acteurs du foncier au Mali. Il a également remercié l'initiative et l'engagement du programme JASS à travers Mercy Corps et ASI ainsi que tous les autres acteurs pour leurs participations à cette rencontre.

A son tour, le conseiller technique sur le foncier du SP LOA, a placé la réunion dans son contexte. En effet ces réunions doivent être un espace d'échange entre les acteurs de la gouvernance foncière afin de favoriser une meilleure coordination des interventions et s'attaquer aux défis sur lesquels sont confrontés acteurs sur le foncier et particulièrement la problématique liée à l'application de l'arrêté sur le financement des commissions foncieres communales ainsi que le partage des approches innovatrices endogènes et des bonnes pratiques entre les acteurs. L'objectif ultime est d'améliorer la qualité des programmes de gouvernance foncière et d'accès à la justice au Mali.

- **Présentation et amendements sur l'arrêté n°2019-4945/MA-SG du 24 décembre 2019 fixant le mécanisme de financement des commissions foncieres communales et les modalités de fonctionnement sur la problématique liée au financement des CoFos communales par les acteurs :**

Ls points portant sur les problématiques liées a ce financement Chacun des acteurs présents ont exposé leurs points de vue et ont proposé leurs solutions pour un meilleur fonctionnement des commissions foncières.

Points clés évoqués sont les suivants :

- Non opérationnalité (non-application) ;
- Suivi du niveau d'application ;
- Inscrire à la loi des finances ;
- Harmoniser l'arrêté interministériel ;
- Donner ou préciser un rôle dévolu aux Maires conformément au code des collectivités ;
- **Article 4** : Il est destiné aux charges de fonctionnement des commissions foncières communales, ajouter la sensibilisation et au renforcement des capacités des Membres ;
- **Article 6** : au de lieu de « Peuvent bénéficier du financement les …c'est plutôt doivent bénéficier ….
- **Article 6 :** d'ajouter les critères disposant une base des données finalisées et disponibles **;**
- Autre un arrêté sera consacré uniquement des CoFos villageoises pour être plus impactante en évitant que les Membres des CoFos soient un moyen de contrôle pour les Maires ;

Pra rapport au point d'homologation des PV de conciliation soutenu par ASI :

- TDR de l'audience foraine encours de finalisation pour sa tenue en mois de septembre prochain qui sera un phase pilote ;
- Adresse la lettre aux ministres pour la gratuité des PVs ;

- **Recommandations générales des participants :**

Les recommandations suivantes ont été faites pour l'amélioration de l'initiative en vue d'adresser une réponse aux problèmes /préoccupations et relever les défis majeurs sur le financement des CoFos communales, et l'homologation des PV de conciliation avec une revue du plan d'action Il s'agit de :

- Prendre en compte des points d'observations faites dans l'arrêté 2019 ;
- Nouveau arrêté uniquement pour le financement des CoFos villageoises par le comité restreint et sera soumis aux acteurs pour amendement et approbation ;
- Prise en compte dans le nouvel arrêté le statut particulier de cas des **Diooros** dans le delta intérieur (Mopti – convention locale et coutumières) et de l'office du Niger ;
- Tenue prochaine de l'audience foraine pilote (septembre 2022) par le Programme JASS ;

- Renforcer la collaboration entre magistrats et les CoFos ;
- Ebaucher le brouillon du nouvel projet d'arrêté interministériel sur le financement des commissions foncières villageoises ;
- Faire le plaidoyer pour la prise en compte **l'arrêté n°2019-4945/MA-SG du 24 décembre 2019 fixant le mécanisme de financement des commissions foncieres communales et les modalités de fonctionnement sur la problématique liée au financement des CoFos communales dans la programmation financière de l'encours à venir ;**
- Elaborer la lettre de dérogation de la gratuité des PV pour les Ministres en charges ;
- Suivi du plan d'action révisé ;
- Lettre aux Ministres pour la dérogation des frais d'homologation des PVs ;
- Transmission et suivi des PVs d'homologation par les Cofos (toutes les informations se trouvent au niveau du greffier en chef) ;
- S'adresser aux greffiers en chef avant toute ébauché de Pvs de conciliation pour le respect de forme et le langage juridique ;
- Mise à niveau de tous les juges ;
- Renforcer la capacité des Cofos ;
- Veiller à expliquer aux communautés la différence entre un processus judicaire et gracieux ;
- Doter les agents judicaires aux documents fonciers (Magistrats, parquets, présidents des tribunaux, juge de siège et le ministre de la Justice)

Prochaine réunion sera portée sur l'amendement et approbation de l'arrêté interministériel sur le financement des CoFos villageoises.

- **Conclusions :**

Cette rencontre fut un succès avec l'engagement de tous les acteurs pour continuer dans cette dynamique. Les participants ont exprimé leur appréciation et leurs félicitations au SP/LOA et aux initiateurs de ces réunions notamment JASS.

La mutualisation et par partage des ressources sont en bonnes voies en vue d'éviter les doublons et la mise en œuvre du plan œuvre issu de cette réunion avec un comité en charge pour la conduite de ces défis majeurs.

NB : Cf – Plan d'actions Revue et l'arrêté amendé en annexe

Liste des acteurs ayant pris part à la réunion :

Acronyme	Nom complet de l'acteur
AMEDD	Association Malienne d'Éveil au Développement Durable
AMM	Association des Municipalités du Mali
ASI	Adam Smith International
CNOP	Coordination nationale des organisations paysannes
CSA	CSA
OXFAM	ONG international
AOPP	Association des organisations professionnelles et paysannes
AEN	Aide de l'Eglise Norvegienne
APCAM	Chambre d'agriculture du Mali
USJPB	Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako
HCC	Haut Conseil des Collectivités
HELVETAS	ONG Internationale
Mercy Corps	Mercy Corps
MJ	Ministére de la Justice
TONUS	ONG Nationale
RP -SEFA	Réseau de Plaidoyer pour la sécurisation fonciére agricole au Mali
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SP-RDF	Secrétariat Permanent de la Reforme Domaniale et Foncière
SP/LOA	Secrétariat Permanent de la Loi d'Orientation Agricole
ONG UCADDDD	Union des Associations et Coordinations d'Association pour le Développement et la Défense des Droits des Démunis (UCADDDD)